COMMUNAUTE DE COMMUNES AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-037

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire **du 27 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit le vingt-sept du mois de février à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Maison Familiale Rurale de Saint-Loup-Lamairé, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

19 présents + 8 pouvoirs (26 votes):

Membres titulaires présents :

- Commune d'Airvault: Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU, Huguette ROUSSEAU, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN, Viviane CHABAUTY
- <u>Commune d'Assais les Jumeaux</u> : Jean-Michel PROUST, Claude SERVANT <u>Commune d'Availles Thouarsais</u> : Daniel ROBERT
- Commune de Boussais: Jacques ROY
- Commune de Le Chillou: Jeanne BARIGAULT
- Commune d'Irais:
- Commune de Louin : Monique NOLOT
- Commune de Saint-Loup-Lamairé: Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU
- Commune de Tessonnière:
- Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

Membre suppléant présent (sans voix délibérative) : Commune de Maisontiers : Alain GILLES

8 pouvoirs:

- Jacky METAY a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Jean-Marie COLIN
- Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- Joël MEUNIER a donné pouvoir à Daniel ROBERT
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à J-M PROUST
- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à J. BARIGAULT
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à J-F COIFFARD

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Jacky METAY, Maryse BARIGAULT, Jean-Pierre CESBRON, Mathias DIXNEUF, Frédérique DAMBRINE, Joël MEUNIER, Jacky PRINCAY, Claire SAINCOURT

Jacques ROY a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Jeudi 22 février 2018

ASSAINISSEMENT: AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX POUR L'ASSAINISSEMENT DE REPEROUX - MARCHE ENTREPRISE ERSE

- Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
- Vu la délibération D2017-068 du 28 juin 2017
- Vu le marché passé par l'entreprise ERSE pour un montant de 278 000,00 € HT
- Vu l'exposé de M. Le Président et M. Le Vice-président
- Considérant qu'il convient d'effectuer les modifications citées

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- De signer un avenant au marché précité intégrant la prestation supplémentaire pour un montant de 8 384,89 € HT.
- Autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Le Président, Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20180227-D2018037-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 12-03-2018 Publication le : 12-03-2018

Pour copie conforme, Le Président. Olivier FOUILLET

COMMUNAUT | PE COMMUNES AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET 33 Place des Promenades 79600 ARVAULT

Tél. 05 49 64 93 48